

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 02 novembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	Mme Severine VIAL
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne Marie OLIVON	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : Mme Isabelle GROUIEC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Déolinda DE FREITAS (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Catherine MORAND (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Gilles MARQUET (à Mme Eliane GRANET)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Severine VIAL)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 8 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : HABITAT – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A BOIS/GRANULES

HABITAT – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A BOIS/GRANULES

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du 05 février 2018 arrêtant le Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- VU l'avis favorable de l'Etat au Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, en date du 10 octobre 2014,
- VU la délibération du 05 février 2015 approuvant le Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- VU la fiche action 4.1 « Aide directe aux propriétaires pour l'installation d'une chaudière bois »,
- VU la délibération du 27/09/2018 approuvant l'instauration d'une aide à l'installation de chaudières à bois et de son règlement d'attribution ;
- VU l'avis de la commission habitat pour la refonte du règlement d'attribution ;

Par délibération du 27/09/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention 1 500€ aux personnes répondant aux conditions instaurées par le règlement d'attribution (installation ou remplacement par une chaudière à bois reliée à un chauffage central et ressources du foyer plafonnées).

Sur l'année 2021, 30 dossiers des subventions pour le changement d'une chaudière à bois ou à granulés a été demandé au dispositif MaPrimRénov. Dans le même temps, la CCEDA a attribué 4 dossiers pour l'année 2021.

Ce constat, a mené la commission habitat à refondre le règlement d'attribution de l'aide aux chaudières aux particuliers en ouvrant l'aide aux propriétaire bailleurs et en réalisant un tableau d'attribution basé sur les revenus de MaPrimRénov'.

Il vous est proposé de valider les conditions de mise en place de l'aide aux chaudières selon les conditions figurant dans les documents joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les propositions de Madame la Présidente **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 14 novembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente